



**Mémoire de la
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

**Projet de mise en valeur hydroélectrique
de la rivière Ouiatchouan
au Village historique de Val-Jalbert**

Mémoire présenté par :

Monsieur Gérard Savard, maire
Municipalité de Chambord
1526, rue Principale
Chambord (Québec) G0W 1G0

Mise en contexte

Le projet de construction d'un aménagement hydroélectrique des chutes Ouiatchouan et Maligne dans les limites du Parc régional de Val-Jalbert est situé sur le territoire de la municipalité de Chambord. Faisant partie de la MRC du Domaine-du-Roy, Chambord est située au carrefour des routes 155 et 169. Constituée officiellement en 1973 en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Municipalité de Chambord compte 1 775 habitants et couvre une superficie de 157 km². Elle est située au sud-ouest du lac Saint-Jean à une vingtaine de kilomètres de Roberval.

Les partenaires, la M.R.C. du Domaine-du-Roy, la MRC de Maria-Chapdelaine, la communauté montagnaise de Mashteuiatsh et la Municipalité de Chambord ont convenu, grâce à la voie ouverte par la politique énergétique du gouvernement du Québec, de réaliser un projet d'énergie communautaire.

Préoccupations

Le Parc régional de Val-Jalbert est la plus grande attraction touristique de la Municipalité de Chambord. Pour la Municipalité, assurer la pérennité du Parc régional de Val-Jalbert, où ont vécu en grand nombre des familles, qui encore aujourd'hui sont présentes dans notre municipalité par leurs descendants, est important et même essentiel pour le développement économique de notre communauté. En effet, plusieurs familles actuelles qui vivent sur notre territoire sont des descendants directs de ceux qui ont bâti le village de Val-Jalbert. Nous avons donc le devoir d'assurer la continuité de ce site pour garder en mémoire d'où l'on vient. L'audace et le courage des bâtisseurs doivent se perpétuer dans notre coin de pays et ramener la fierté qui caractérise notre population.

Nous percevons un lien direct entre l'érection du village par M. Damase Jalbert en 1898 avec une contribution populaire de 150 000 \$ à l'époque venant du milieu régional. Ce village fut l'un des premiers à développer une industrie qui a fait figure d'innovatrice à l'époque. Si nous analysons les démarches entreprises par le milieu régional actuel, nous ne pouvons que constater la similarité entre les deux époques. Aujourd'hui, les personnes qui forment les

promoteurs répètent la démarche qui a trôné à la construction du village originalement. Les argents pour la présentation de ce projet viennent aussi du milieu.

La région entreprend, par ses leaders, de se sortir elle-même de l'état de dépendance économique au niveau des grands secteurs traditionnels (forestier et aluminium). Nous considérons que la réalisation de ce projet fait revivre l'esprit de débrouillardise et de créativité qui caractérise nos populations. De voir tant de personnes de culture différente et d'histoire commune être en cheminement harmonieux, le Québec et le Canada ne peut que se réjouir de constater que le peuple se prend en main afin de contribuer à la richesse de tous. Notre municipalité est avantagée et s'engage dans ce beau projet pour participer à l'évolution des mentalités pour le plus grand bien-être de toute la population de la région. Il s'agit d'une occasion visant à long terme à mettre à profit l'expertise acquise et ainsi permettre le développement futur de plusieurs projets. Également, il s'agit une occasion unique de diversifier les revenus fiscaux pour les différents partenaires.

Les revenus fiscaux de la Municipalité de Chambord proviennent essentiellement des taxes municipales imposées, à savoir dans une proportion de 87.26 % de son budget. L'apport des revenus provenant des industries est de 5.9 % du budget total. Lors du dépôt du rôle d'évaluation 2011-2013, le secteur industriel a subi une baisse d'évaluation significative de 39 %. Dans l'élaboration du budget 2011, le conseil municipal a dû combler cette baisse de revenus de plus de 131 000 \$. Il est à prévoir, en raison de la fermeture depuis quelques années des industries de notre secteur, que cette proportion subira à court terme une baisse significative à la suite d'une nouvelle dévaluation lors du dépôt du rôle triennal 2014-2016. Notre population déjà aux prises avec les retombées néfastes de la crise forestière ne peut absorber une hausse de son taux d'imposition. Le conseil municipal souhaite se prévaloir de ce nouveau levier économique mis à sa disposition et à celle de la région pour diversifier ses revenus et supporter de nouveaux projets économiques.

Enfin, la possibilité de bénéficier localement des retombées économiques de notre ressource hydroélectrique est au cœur des préoccupations, et bien légitime pour une région qui se voit départir des ressources telles que le bois et l'agriculture pour être transformées dans les centres urbains à son détriment. À l'instar du Plan nord, le Gouvernement doit permettre à toutes les communautés de mettre en place leur développement énergétique et d'en bénéficier.

Acceptabilité

Rappelons qu'à très court terme, cette construction permettra à plus de 150 personnes de travailler et ainsi d'être productives pour la société. En plus de gagner un salaire décent, ces personnes auront la fierté de contribuer à l'avancement de toute une région à un moment où notre économie stagne. Il est vital que les gens des régions reconquièrent leur fierté et assument leur part pour l'enrichissement de tous. Ces travailleurs auront regagné leur fierté en

plus de faire vivre leur famille et compenser pour la foule de nos gens qui sont sans emploi. Ne serait-ce que pour cette raison, ce projet doit absolument être réalisé.

De plus, la population Chambordaise, en acceptant que la Municipalité de Chambord devienne partenaire en tant qu'investisseur d'une part de 10 %, approuve à l'unanimité que le développement local soit pris en charge par des institutions publiques sur lesquelles il lui est loisible d'intervenir directement lors de rencontres publiques, de consultations, de procédures règlementaires et lors d'élections et référendums.

Conscient que le site patrimonial de Val-Jalbert est un des joyaux de sa communauté, l'acceptabilité sociale du projet a été confirmée par les mesures suivantes : les activités de pré-consultation de la Société de l'énergie communautaire, la tenue de procédures règlementaires lors de séances publiques et la diffusion d'information sur son site internet. Les citoyens et organismes intéressés ont pu examiner, commenter et bonifier l'étude d'impact et prendre connaissance de divers aspects du projet. L'emphase a été mise afin de concilier les besoins financiers du projet avec la nécessité de protéger la valeur esthétique de la chute, l'aspect patrimonial du site. Les suggestions du public ont été considérées afin de bonifier le projet initial en regard de ces éléments.

La région voit donc l'opportunité d'être innovatrice dans son développement en ajoutant un nouvel élément au site de Val-Jalbert. La région par l'entremise de la MRC du Domaine-du-Roy a acquis ce site patrimonial aux fins de développement territorial. Fier de détenir l'un des premiers villages industriels au Québec, l'un des premiers utilisateurs de la biomasse, les citoyens souhaitent que le site soit précurseur de développement en permettant d'y insérer un site d'interprétation d'une centrale de production d'électricité. L'ajout de cet élément permettra la pérennité du site et sa conservation en y injectant des sommes considérables qui sont nécessaires pour conserver ce patrimoine et permettre aux futures générations d'y accéder.

Les partenaires du projet ont consulté l'expertise de nombreux collaborateurs de tous les milieux, à savoir du ministère des Ressources naturelles, Pêches et Océans Canada, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et autres afin que chacune des facettes du projet soit réalisée dans le respect des préoccupations de chaque intervenant potentiel.

Le conseil municipal s'engage à constituer un fonds permettant de réinvestir les surplus dégagés par le projet dans la communauté afin de servir de levier de développement socioéconomique.

Nous tenons à saluer la transparence des dirigeants de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean depuis le début du projet. En effet, considérant que le projet se situe dans un site touristique très important de la région et que pour les partenaires, deux MRC, la

Communauté de Mashteuiatsh et la Municipalité de Chambord, il était essentiel que la population puisse participer et proposer des solutions ne pouvant qu'améliorer l'acceptabilité du projet dans le respect du principe de développement durable.

Recommandation

La Municipalité de Chambord demande donc au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'autoriser le Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert.

Fin de document